

*Investissement Canada—Loi*

leur guise. Le gouvernement canadien doit négocier d'égal à égal et non pas se montrer servile envers un voisin dominant et beaucoup plus puissant. Nous devons nous montrer beaucoup plus autonomes et négocier davantage sur un pied d'égalité que le premier ministre ne nous le propose aux termes du projet de loi. Les Canadiens s'inquiètent de l'attitude vassalisante que l'on adopte à l'heure actuelle. Les États-Unis ont multiplié les restrictions comme la loi favorisant les achats aux États-Unis qui bloque l'importation de matériel canadien de transport urbain.

Une étude récente du Brookings Institute révèle que les barrières non tarifaires que les États-Unis ont dressées contre le Canada et d'autres pays sont passées de 20 p. 100 en 1980 à 35 p. 100 en 1983. Ce mouvement ne peut pas rester unilatéral. Nous ne pouvons pas les laisser venir acheter tout ce qu'ils veulent sans être importunés tandis qu'ils érigent ces barrières. Les échanges doivent se faire sur une base plus autonome et positive que ce que propose le projet de loi.

Les conservateurs et le premier ministre se plaisent à critiquer le Programme énergétique national de même que la part de 25 p. 100 que le Canada détient dans les ressources pétrolières des terres du Canada. Ils parlent des milliards de dollars d'investissements qui sont perdus. Nous pouvons constater que la plupart des investissements de milliards de dollars qui sont allés aux États-Unis au début des années 80 y ont servi à accroître notre part de propriété dans les sociétés pétrolières canadiennes depuis trois ou quatre ans. La participation canadienne dans le secteur énergétique du pétrole et du gaz naturel est passée de 28 à 40 p. 100. L'objectif à atteindre d'ici 1990 est de 50 p. 100. J'ignore s'il sera modifié. J'espère qu'il ne le sera pas après que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M<sup>lle</sup> Carney) aura négocié l'entente avec les gouvernements des provinces. L'objectif du Programme énergétique national était d'assurer notre autonomie pétrolière vers 1990. En réalité, tout compte fait, nous sommes devenus autosuffisants dès 1983. Il est remarquable que nous ayons atteint l'autosuffisance en l'espace de deux ou trois ans.

● (1140)

Il y a quelques semaines, j'ai assisté avec des collègues à une séance d'information au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Selon les projections des fonctionnaires, notre autonomie serait assurée jusqu'à la fin du siècle. Voilà qui est réconfortant. Et cela est survenu sept ans plus tôt que ne l'avaient prévu les auteurs du Programme énergétique national. Cela, grâce aux nouveaux gisements de l'Ouest, à la récupération assistée, aux sables bitumineux, etc. Il ne faut pas oublier non plus le pétrole de la mer de Beaufort et les gisements sous-marins de la côte est.

Nous produisons donc tout le pétrole dont nous avons besoin. Selon les données du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, les activités de prospection et de mise en valeur se seraient accrues de 53 p. 100 par rapport à 1980 et, 1980 a été une année record. De même, nous disposerions de réserves pour 33 ans à venir en matière de gaz naturel, si bien que, dans ce domaine, la prospection et la mise en valeur vont au ralenti.

Les données dont je viens de faire état sont très encourageantes. Nous voyons bien dans quelle mesure nous avons pu améliorer nos réserves de gaz naturel. Tout compte fait, nous sommes assurés de l'autosuffisance pétrolière jusqu'à la fin du siècle. La participation canadienne dans ce domaine est passée de 28 à 40 p. 100. Ces résultats sont très importants, eu égard à nos objectifs en matière de canadienisation de nos richesses naturelles.

En ce qui concerne le projet à l'étude, monsieur le Président, nous verrons bien ce qu'il donnera. Il faudra juger l'approche conservatrice d'après ses résultats concrets. Il convient de signaler que les banquiers américains ne prévoient aucun accroissement des entrées de capitaux au Canada. Le point crucial, au fond, est celui des possibilités d'investissement intéressantes. C'est une approche défendable, à laquelle nous n'avons aucune objection pourvu que notre pays y trouve son compte.

A Sault-Sainte-Marie, ville située dans ma circonscription, l'Abitibi-Price prévoyait ou bien de fermer son usine, ou de la vendre. Un groupe d'industriels des États-Unis désirait acquérir l'établissement. Nous avons longuement négocié pour obtenir une aide financière du gouvernement du Canada et de celui de la province d'Ontario afin que l'usine qui emploie de 400 à 500 travailleurs, modifie sa production et se modernise.

Au début, nous nous demandions si l'usine n'allait pas fermer. Les pourparlers se déroulaient entre une grosse entreprise canadienne, l'Abitibi, et un petit exploitant américain dont les intérêts, les idées et l'ingéniosité nous plaisaient. Les difficultés ne provenaient pas de l'AEIE. L'Agence n'a jamais inquiété le futur acquéreur ni personne d'autre, je pense, puisque son point de vue était parfaitement défendable et qu'il proposait de fabriquer un nouveau produit. Aujourd'hui, l'entreprise lui appartient, une entreprise qu'il espère bien agrandir.

Voilà le genre d'investissement que nous accueillons volontiers, le genre d'innovation qui a transformé une vieille papeterie en un établissement fabriquant un produit nouveau, un papier fin, pour lequel il existe des débouchés aux États-Unis. L'examen pratiqué par l'AEIE à l'égard de cette société n'a posé pour ainsi dire aucun problème. Selon la société américaine créée pour exploiter l'usine d'Abitibi à Sault-Sainte-Marie, usine que l'on appelle aujourd'hui St Mary's, la difficulté n'était pas due à l'AEIE mais plutôt à l'obtention d'une aide financière financière qui, pour la plus grande part, provenait des deux paliers supérieurs de gouvernement.

Cela me surprendrait que les critères appliqués par la plupart des investisseurs américains, Ouest-allemands, japonais et autres ne reposent pas sur les possibilités économiques. Par exemple, dans le *Star* de Toronto de samedi, page D-1, j'ai lu dans un article qu'à l'heure actuelle, la société Nissan n'est pas intéressée à investir au Canada dans le but de créer une nouvelle usine. Elle songe plutôt à étendre ses activités en Grande-Bretagne, aux États-Unis, en Chine et en Asie du sud-est, mais elle n'a aucun projet d'expansion au Canada pour le moment. On est loin des quatre usines construites au Canada au printemps dernier. Ce projet de loi ne changera pas grand-chose aux investissements étrangers au Canada.